

COMPTE RENDU

MISE AU POINT

François Marcel PLAISANT, Ambassadeur de France, Vice-président de la Société d'histoire diplomatique, apporte des précisions suite à la note de lecture relative à l'ouvrage *The CSCE and the End of the Cold War: Diplomacy, Societies and Human Rights, 1972-1990* (1), paru au sein de la revue (2).

Le compte-rendu par le Professeur Cesari dans le numéro 4 de 2019 du livre publié en anglais sous la direction de M. Badalassi sur la CSCE et la fin de la guerre froide a retenu toute mon attention. Je n'ai pas lu cet ouvrage mais je suppose qu'il ressemble fort à celui que l'auteur a fait paraître sous le même titre en français en 2014 aux Presses universitaires de Rennes, qui doit lui-même reprendre largement sa thèse.

Or il se trouve que je dois être l'un des derniers survivants des négociateurs de l'Acte final, le dernier en tout cas qui ait représenté la France à la première commission dite politique, chargée, outre son bref volet militaire, de rédiger la «déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles entre les États participants».

En cette qualité, je dois faire part des doutes que j'éprouve sur les deux «concessions majeures» dont est créditée l'URSS :

- l'interdépendance entre les trois «corbeilles» au lieu de la priorité absolue de la première. Il me semble qu'il fut entendu dès les pourparlers préparatoires que tous les engagements CSCE formeraient un ensemble, auraient même valeur (juridiquement nulle) et s'interpréteraient à la lumière (fût-elle obscure...) les uns des autres. La première corbeille était aux yeux de tous la plus importante, mais non dirimante. Je ne vois pas là-dedans de concession soviétique.

(1) Nicolas Badalassi et Sarah B. Snyder (Dir.), *The CSCE and the End of the Cold War : Diplomacy, Societies and Human Rights, 1972-1990*, New York, Berghahn Books, 2019, XIV + 365p.

(2) Note de lecture, RHD, 2019-4, pp. 431-434.

– les conférences de suivi ne se cantonneraient pas dans un rôle protocolaire mais vérifieraient le respect des engagements. Mais la même promesse pesait sur tous les participants, sur l'Ouest aussi. Elle a évidemment surtout gêné les pays de l'Est qui ont réagi par de l'obstruction. Si concession il y avait, elle était vaine.

En réalité le marché crucial a porté, très grosso modo, sur deux points :

L'URSS acceptait la troisième corbeille réputée culturelle avec toute l'ampleur que lui avait conférée la négociation, à savoir «les domaines humanitaires et autres», dont l'Ouest fit l'usage que l'on sait. Tout le «piège» monté et démonté par Claude Arnaud et Jacques Andréani (mon ancien maître et ami dont on ne dira jamais assez le rôle directeur dans tout le processus CSCE) gisait dans le «deuxième C», l'addition de la coopération (obtenue par le ministre Maurice Schumann) à la «sécurité» réclamée par le pacte de Varsovie depuis au moins le plan Rapacki.

Elle obtenait en échange satisfaction apparente sur son objectif fondamental, ce qu'elle appelait l'inviolabilité des frontières, maladroitement d'ailleurs car personne ne pensait à violer des frontières par la force. Ce qu'elle visait en réalité, c'était l'intangibilité des frontières issues de la guerre, c'était la coupure de l'Allemagne en deux. Or l'Acte final consacre en deux phrases de son art. III l'inviolabilité des frontières, dogme soviétique. Mais il stipule dans son art. I sur les droits inhérents à la souveraineté, comme une application du droit international, la modification pacifique des frontières, dogme allemand.

C'est ce que j'appelais à l'époque, dans le jargon des négociateurs, la formule « mimi » « minima minimarum ».

Telles furent dans l'esprit des négociateurs les deux « concessions majeures » échangées entre l'Ouest et l'Est, qui furent les deux piliers de l'équilibre de l'Acte final.

Sans aller jusqu'à crier victoire, on retient l'impression qu'en fin de partie l'URSS fut la dupe. Ce fut aussi peut-être le sentiment à Moscou, d'après ce que je crois avoir entendu du sort qui fut réservé à nos collègues par leurs maîtres.

François Marcel PLAISANT
Ambassadeur de France
Vice-président de la Société d'histoire diplomatique

Cédric Humair, *La Suisse et les puissances européennes. Aux sources de l'indépendance (1813-1857)*, Éditions Livreo-Alphil, 2018, 144 p.

L'ouvrage de Cédric Humair, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne, est une excellente synthèse de l'histoire de la Suisse et de ses relations avec les puissances européennes de la fin de la période française (1813) au traité concernant le règlement de l'affaire de Neuchâtel (1857). L'opuscule de 141 pages est très bien écrit et parfaitement structuré en quatre parties (quatorze chapitres) à la fois thématique et chronologique.

L'auteur commence par une première partie portant sur « Du protectorat français à la tutelle de la Quintuple alliance (1813-1830) » (p. 13 à 50) dans laquelle il rappelle l'importance de la Suisse dans la géopolitique britannique au sein de l'ordre mondial européen établi après 1815. La neutralité de la Suisse et sa « flexibilité » (p. 30) est analysée dans le chapitre 3 à travers l'épisode du passage des troupes alliées avant la bataille de Waterloo (p. 33). De même, l'auteur expose les relations conflictuelles entre les puissances et la Suisse provenant de la présence de nombreux réfugiés politiques dans la Confédération helvétique (p. 44-50). Il aurait pu être intéressant de mettre en parallèle le cas Suisse avec celui de la Belgique.

Dans la deuxième partie, l'auteur se concentre sur les questions économiques (p. 52 à 75). Il souligne à juste titre, l'importance du commerce avec l'outre-mer et la perspective « atlantique » pour la Suisse qui ouvre beaucoup de consulats et entretiens de fortes relations commerciales avec l'Afrique du Nord, la Russie, la Perse et la Chine. L'apport des archives du ministère des Affaires étrangères anglais (la collection FO) permet de bien appréhender la coopération anglo-suisse dans l'accès au « nouveau » marché sud-américain (p. 56-59).

La troisième partie (p. 78-101) porte sur la réforme de la Confédération. L'auteur souligne le changement des années 1830 dans le système international et l'importance des liens entre les affaires constitutionnelles et internationales (p. 79-80). Là encore, l'auteur se base principalement sur les sources anglaises mais, on va le voir, ne fait nullement référence à l'historiographie la plus récente. Il revient ensuite sur la « guerre du Sonderbund » (p. 85-92) et « l'état fédéral de 1848 » (p. 93-101).

La quatrième partie analyse « la nouvelle Confédération dans la tourmente (1849-1957) ». L'auteur souligne l'importance de la Suisse en tant qu'« îlot libéral au milieu de l'Europe réactionnaire » (chapitre 12) là encore sans prendre en compte l'historiographie la plus récente (dans ce chapitre, la référence la plus récente date de 1977) et sans comparer la Suisse avec d'autres pays (Belgique, Royaume-Uni) lesquels ont également accueilli un grand nombre d'émigrés politiques. Après le chapitre 13 sur « la résolution de l'affaire de Neuchâtel » l'auteur revient sur la politique commerciale de la Suisse et l'importance cruciale du commerce avec les « États des deux Amériques » (p. 126-127). Enfin, l'ouvrage se termine par un *Excursus* très

intéressant qui brosse en quelques pages la place de la Suisse dans le monde de 1857 à aujourd'hui.

On peut regretter, tout de même, qu'un ouvrage scientifique publié en 2018 n'intègre aucunement l'historiographie la plus récente (même si cela peut, en partie, s'expliquer par la contrainte d'une collection qui présente « des synthèses sur des thématiques de sciences humaines et sociales, ainsi que sur des sujets d'actualités ») sur l'histoire des relations internationales, sur le congrès de Vienne, sur le concert européen ou encore sur l'histoire de la Suisse et de sa neutralité.

Mise à part l'ouvrage Matthias Schulz, *Normen und Praxis. Das Europäische Konzert der Grossmächte als Sicherheitsrat, 1815-1860* (Munich, 2009), le lecteur cherchera en vain l'un des 13 ouvrages publiés lors du bicentenaire du congrès de Vienne. Ni l'ouvrage incontournable de Brian Vick, *The Congress of Vienna. Power and Politics After Napoleon* (Cambridge 2014), ni celui de Mark Jarrett, *The Congress of Vienna and its Legacy. War and Great Power Diplomacy After Napoleon* (London 2014), ni même celui de Thierry Lentz, *Le congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe, 1814-1815* (Paris 2015).

Même chose pour le concert européen et l'histoire des relations internationales, aucune trace des nombreux travaux de l'historien américain Paul W. Schroeder depuis son livre désormais classique *The transformation of European politics, 1763-1848* (Oxford 1994), pas de mention non plus de l'étude de Jacques-Alain de Sédouy, *Le concert européen aux origines de l'Europe, 1814-1914* (Paris, 2009) pour ne citer que ces deux exemples sur une littérature désormais vaste concernant l'histoire des relations internationales en 1815-1914.

De même sur la Suisse, les travaux de Thomas Maissen (directeur de l'Institut Historique Allemand à Paris) ne sont pas mentionnés ni le volume édité par Tobias Kaestli, *Nach Napoleon : die Restauration, der Wiener Kongress und die Zukunft der Schweiz 1813-1815* (Baden, 2016) avec des contributions d'André Holenstein (historien suisse de renom jamais cité non plus) et de Peter Lehmann (l'auteur d'une thèse innovante sur la neutralité perpétuelle de la Suisse).

Enfin, même si « la focale sur les relations avec la Grande-Bretagne » (p. 11) peut se justifier et que les sources anglaises apportent un éclairage intéressant qui permet de sortir de « l'historiographie nationale », cette perspective « bilatérale » nous apparaît bien mince au regard des tendances récentes de l'histoire « globale » et « transnationale » qui se caractérisent par un croisement « multilatéral » des sources permettant une analyse plus concise et novatrice des relations extérieures suisses de 1813 à 1857.

Raphaël CAHEN
Vrije Universiteit Brussel

NOTES DE LECTURE

par

MAURICE VAÏSSE

Gérard ARAUD, *Passeport diplomatique, Quarante ans au Quai d'Orsay*, Grasset, 2019, 378 pages

Très intéressant de bout en bout, ce livre est aussi composite. Ce ne sont pas exactement des Mémoires d'ambassadeur, bien qu'il y ait beaucoup de souvenirs rapportés sur 40 années de carrière diplomatique, mais c'est aussi un essai sur les relations internationales et le monde, une réflexion sur la politique étrangère de la France (l'auteur récuse le qualificatif de néo-conservateur qu'on lui a collée) et une étude sur les États Unis de Trump.

En réalité, l'Amérique occupe une bonne partie de l'ouvrage, plus du tiers du livre. Ambassadeur à Washington depuis 2014, après y avoir été conseiller (1987-1991), et représentant permanent de la France à l'ONU, Gérard Araud s'est littéralement passionné pour ce pays où il semble être dans son élément. Le dialogue qu'il entretient avec la réalité américaine me rappelle le témoignage de Charles Lucet pour les archives orales du Quai d'Orsay lors de son ambassade à Washington (1965-1972). Même intérêt profond pour le pays; même désir de mieux connaître ses habitants. Même curiosité pour ce que des américanistes français ont qualifié d'« empire du milieu ».

Chemin faisant, l'auteur dresse des portraits frappants des principaux personnages: Villepin, qui « parle beaucoup pour ne pas parler de lui-même »; John Bolton dont la « moustache et le teint rose » font penser à « un colonel de l'armée des Indes »; Barack Obama, « solitaire, accaparé par ses dossiers..., secret, pudique »; John Kerry, « mélange désarmant de charme, de boy-scoutisme, d'énergie et d'arrogance ».

G. Araud conte en détails la nuit électorale du 8 novembre 2016, la stupéfaction face à l'élection de Donald Trump et reconnaît ses erreurs (« nous n'avions pas compris... nous avons ignoré »), remarquable exercice d'introspection à exploiter par les chercheurs; il analyse la « colère contre l'establishment » et il constate les dégâts: « une administration à la dérive », « le chaos qui n'épargne aucun dossier ». Il n'a pas assez de qualificatifs: « une cour monarchique », « un panier de crabes ». On sait que sur le moment, l'ambassadeur avait twitté: « Après le Brexit, après Trump, un monde s'effondre; vertige ».

Cela dit, G. Araud a eu beaucoup d'autres affectations, à Tel Aviv, au CAP, au cabinet de F. Léotard ministre de la Défense (1995-1997), ce qui donne à l'auteur l'occasion d'égratigner les militaires « désobéissants et menteurs » ; il traite largement des crises d'Irak et d'Iran. On l'aura compris : voici à la fois un ouvrage très riche et très personnel, important à lire et à méditer.

Christine MANIGAND et Olivier SIBRE (dir) avec la collaboration de Cédric Francille, *Jean-Bernard Raimond, un diplomate en politique*, Bruxelles, Peter Lang, 2019, 136 pages.

Ce volume publie les actes d'une journée d'études de l'Institut Georges Pompidou autour de la personnalité de Jean-Bernard Raimond. Il s'agit d'un mélange de contributions d'historiens et de témoignages, si bien que toute sa vie, y compris ses fonctions de maître de conférences à Sciences Po (objet d'un texte attachant de Gilles Le Beguec, son ancien étudiant) et son expérience de député d'Aix en Provence (1993-2002) y sont passés en revue. Mais c'est bien entendu ses fonctions diplomatiques qui nous intéressent ici.

À sa sortie de l'ENA en 1956, Jean-Bernard Raimond opte pour la carrière diplomatique où il est nommé à la sous-direction de l'Europe centrale et y reste jusqu'en 1967, où il entre au cabinet (comme directeur-adjoint) de Maurice Couve de Murville qu'il suit à Matignon, lorsque celui-ci devient Premier ministre. En 1969, il accède au poste de conseiller diplomatique de G. Pompidou, (d'abord en binôme avec G. Gaucher) qu'il conserve jusqu'en décembre 1973, date à laquelle il quitte les cabinets pour être alors nommé ambassadeur de France à Rabat, où il reste cinq ans. Ce qui semble dominer dans cette période agitée (avec la guerre du Kippour et le choc pétrolier) est la difficulté des relations entre Michel Jobert, Secrétaire général de l'Elysée puis ministre des Affaires étrangères, et les autres acteurs, le ministre Maurice Schumann et la cellule diplomatique de l'Elysée. JB Raimond ne réussit à infléchir la politique française ni au sujet des ventes d'armes françaises à la Libye, ni à propos du voyage de G. Pompidou aux États-Unis. Nous avons ainsi la confirmation (que la consultation des archives pour la publication des *Documents diplomatiques français* nous avait permis de savoir) que « certains passages d'un entretien confidentiel du président avec un chef d'Etat étranger ne sont pas immédiatement communiqués au ministre des Affaires étrangères » (p. 42). Du temps du Général, cela ne se faisait pas, et la mauvaise pratique a persisté après 1974. Dans un autre domaine, celui des relations avec l'Union soviétique, à un moment où l'ambassadeur à Moscou, Roger Seydoux (1) est favorable à renforcer les liens avec l'URSS, JB Raimond-partisan de la « double vigilance » – pèse dans le sens de la prudence.

(1) Et non Jacques Sédoux (sic), comme indiqué page 99.

En 1986, c'est JB Raimond qui est choisi comme ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac. Cet épisode de tension permanente est bien connu grâce aux souvenirs laissés par le Ministre lui-même (2) et par d'autres témoignages ou études (3) ; mais l'étude précise et documentée de Cédric Francille et Christine Manigand constitue une bonne mise au point, à laquelle il faut ajouter le témoignage de JD Lévitte, en particulier sur le règlement de l'affaire du Rainbow Warrior, où JB Raimond fait preuve d'une très grande maîtrise, et sur la nomination de Gabriel Robin comme Représentant permanent auprès de l'OTAN.

Il en ressort le portrait d'un « diplomate classique dans le meilleur sens du terme » passionné en particulier par les questions nord-africaines et par les problèmes d'Europe orientale (il a été ambassadeur à Varsovie d'août 1982 à avril 1985, puis à Moscou jusqu'en mai 1986). Après la réélection de François Mitterrand en 1986, JB Raimond est nommé ambassadeur auprès du Vatican, qui fait l'objet d'une étude de Philippe Levillain, superbement documentée.

De cet ensemble, il ressort que JB Raimond a été généralement apprécié par ses différentes qualités : sa bonhomie souriante qui n'excluait pas une certaine fermeté, sa culture, son professionnalisme, sa disponibilité à l'égard des chercheurs, « la figure attachante de l'honnête homme » comme l'écrit dans sa préface Hubert Védrine.

Samuel F. WELLS Jr., *Fearing the Worst, How Corea transformed the Cold war*, New York, Columbia University press, 2020, 586 pages.

Par le cinéma, les Français - qui ne l'ont pas vécue - savent combien la guerre de Corée a provoqué une atmosphère de guerre, la conviction que la 3^e guerre mondiale allait éclater.

L'intérêt du livre de Sam Wells, l'un des responsables du *Woodrow Wilson Center*, est de justifier cette affirmation par une connaissance quasi-exhaustive des sources existantes, y compris chinoises et nord-coréennes. Il rappelle dans son introduction combien son investissement dans le *Nuclear History Program*, auquel des chercheurs et responsables français ont participé dans le cadre du Groupe d'études français d'histoire des armes nucléaires (GREF-HAN), lui a été utile pour ce grand livre.

L'auteur entend montrer comment la guerre de Corée a véritablement transformé le système international. Et dans un livre vivant, il place le lecteur au cœur des débats en personnalisant les enjeux par les titres de ses chapitres. Exemples : *J. Mac Carthy sells the politics of fear. Paul Nitze sounds the tocsin. Mao Zedong intervenes massively.*

(2) *Le Quai d'Orsay à l'épreuve de la cohabitation*, Flammarion, 1989

(3) Cf Samy Cohen, « la politique étrangère entre l'Élysée et Matignon », *Politique étrangère*, 1989, pp 487-503. Voir aussi Maurice Vaisse (dir), *Diplomatie française, acteurs et outils*

Résumons ses principales conclusions en quelques phrases :

Le déclenchement de la guerre de Corée surprend les Américains qui avaient consacré beaucoup d'efforts à l'Europe, sous-estimaient le théâtre asiatique, considéraient que les Soviétiques étaient incapables de se lancer dans une nouvelle guerre et estimaient par conséquent inutile de dépenser plus d'argent pour la défense.

L'attaque des Nord-Coréens contre la Corée du sud va bouleverser toutes ces convictions et amener les Américains à prendre conscience que le pire est possible (*the worst case*). L'intérêt de l'étude détaillée de Sam Wells consiste à montrer l'engrenage de ce conflit. Du coup, en effet, malgré son ignorance des intentions réelles de Staline et de Mao l'administration Truman persuadée que Staline est prêt à déclencher une nouvelle guerre mondiale, décide de consacrer d'énormes crédits pour renforcer le budget militaire américain, alors que le Congrès était réticent à accorder ces crédits. Elle ignorait en effet que Staline voulait à tout prix éviter une guerre, que Mao n'était pas une marionnette de Moscou, que Kim Il -Sung avait convaincu Staline qu'une victoire facilement acquise procurerait des avantages économiques et stratégiques à l'Union soviétique. Bref, on est frappé par le fossé entre le renseignement soviétique extraordinairement performant et un renseignement américain hésitant et peu efficace.

Cette problématique est au cœur du livre de Sam Wells. Il rappelle le mot de Charles Bohlen (qui fut entre autres ambassadeur à Paris de 1963 à 1968), selon lequel c'est la guerre de Corée et non la seconde guerre mondiale qui fit des Etats Unis une puissance politico-militaire à l'échelle mondiale et que cet extraordinaire accroissement de puissance militaire fut une erreur fondée sur une estimation exagérée des intentions soviétiques. Sam Wells n'est pas de cet avis : il considère que confrontée à l'effort considérable de l'URSS dans le domaine nucléaire, l'administration Truman a trouvé dans la guerre de Corée l'argument décisif pour permettre aux Etats Unis de conserver sa supériorité stratégique : c'est d'ailleurs à la suite du déclenchement de la guerre de Corée que Truman approuve le fameux rapport NSC 68 de Paul Nitze. 70 ans après juin 1950, le livre de Sam Wells constitue donc la référence fondamentale au sujet de cette guerre.

RÉSUMÉS

La vie d'une ambassade française au milieu du XIX^e siècle : la légation de France à Berlin dans les années 1850

Complémentaires à la facette politique de l'histoire diplomatique, les aspects quotidiens et matériels d'une ambassade sont ici abordés en s'appuyant sur un fonds d'archives inédits. Les archives privées du marquis de Moustier, diplomate en poste à Berlin sous le Second Empire, décrivent l'hôtel de la légation, le personnel diplomatique, les fêtes, la relation avec l'aristocratie locale, en somme la vie courante d'une représentation diplomatique au milieu du XIX^e siècle.

Complementary to the political facet of diplomatic history, the daily and material aspects of an embassy are addressed here thanks to an unpublished archive collection. The private archives of the Marquis de Moustier, a diplomat posted in Berlin during the Second Empire, shed light on the legation hotel, the diplomatic staff, the celebrations, the relationship with the local aristocracy, in short the everyday life of a diplomatic representation in the mid-19th century.

Le Quai d'Orsay sous l'Empire libéral

L'histoire diplomatique de la fin du Second Empire ne saurait se limiter à l'analyse des causes de la guerre de 1870. L'Empire libéral modifia en effet le fonctionnement de la diplomatie entre l'été 1869 et l'été 1870. En s'appuyant sur des archives inédites, cet article retrace l'histoire du Ministère des Affaires étrangères sous trois ministres successifs : le prince Henry de La Tour d'Auvergne, le comte Napoléon Daru, le duc Agénor de Gramont.

Diplomatic history of the end of the Second Empire does not only provide analysis of the causes of the Franco-Prussian War of 1870. The « Empire libéral » also brought modifications to diplomatic proceedings from summer 1869 to summer 1870. Based upon unpublished archives, this article relates the history of the Quai d'Orsay under the authority of three successive ministers : prince Henry de La Tour d'Auvergne, comte Napoléon Daru and duc Agénor de Gramont.

Diplomatie de réhabilitation et politique d'équilibre : les relations diplomatiques et économiques de la Confédération helvétique après la Première Guerre mondiale

Aucun historien n'a établi correctement jusqu'à ce jour l'orientation de la politique étrangère de la Confédération helvétique à la fin de la Première Guerre mondiale. Même si des études de cas existent sur certaines thématiques particulières, aucun article ou livre n'a fourni jusqu'à présent un cadre d'analyse satisfaisant pour l'ensemble de la politique extérieure de la Suisse durant cette période.

Le présent article cherche à combler cette lacune. Il démontre comment les élites suisses ont opté pour une politique d'équilibre dans leurs relations économiques et diplomatiques avec les grandes puissances après la guerre. Cette stratégie se situait en rupture partielle avec la politique menée avant le conflit, la Confédération ayant été influencée profondément par les rapports privilégiés qu'elle entretenait avec le Reich wilhelmien durant la Belle-Époque. Par conséquent, en dépit de l'infraction formelle commise à la neutralité lors de l'entrée dans la Société des Nations en 1920, la politique étrangère suisse devient, en pratique, plus neutre après l'armistice. Cette orientation se maintiendra jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale.

The foreign policy of the Swiss Confederation after the First World War currently remains unknown. Although some case studies have dealt with related topics, no single book or article has provided a satisfying analytical framework on the Swiss foreign policy until now.

This paper aims to fill this gap. It provides a fresh interpretation of Switzerland's international relations after the war, demonstrating how Swiss elites chose to pursue a balanced policy in their diplomatic and economic relations with the great powers. This political strategy was new in comparison to the pre-war policy of the Confederation, which was deeply influenced by its privileged relationship with Imperial Germany. Consequently, despite the formal infringement made upon neutrality through entry into the League in 1920, Swiss foreign policy became more neutral in practice after the war. This political position remained in place until the Second World War.

Un portrait inédit d'Aristide Briand

Dans ce texte inédit, daté de 1954, Marcel Plaisant (1887-1958) dresse un portrait d'Aristide Briand, qu'il a bien connu dans les années vingt, au Parlement mais aussi comme négociateur auprès de la SDN et à Locarno.

This is a hitherto unpublished testimony dating from 1954, by Marcel Plaisant (1887-1958), drawing a portrait of Aristide Briand whom Plaisant happened to know at the Parliament in the twenties, as well as a negotiator to the Society of Nations and in Locarno.

1887 ————— 2020



LA REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Créée en 1887, la Revue d'Histoire Diplomatique a pour ambition de contribuer à la connaissance de l'histoire en général et des relations internationales en particulier. Emanation de la Société d'Histoire Diplomatique fondée un an plu tôt et présidée aujourd'hui par le Prince Gabriel de Broglie, Membre de l'Académie Française, elle a pour mission de refléter le double caractère de cette société mêlant diplomates et historiens.

La Revue d'histoire diplomatique de part son contenu a gagné une autorité reconnue par les chercheurs et universitaires du monde entier comme en témoigne sa présence dans un très grand nombre de bibliothèques universitaires à travers le monde qu'elles soient ou non de pays francophones (citons pour exemples les bibliothèques des Université de Tokyo, des universités de Princeton et d'Harvard, du MGIMO de Moscou, du Max Planck institut, des universités de Cambridge, d'Oxford, de la Sorbonne et de Sciences Pô Paris...).

Sans qu'il ne nous appartienne de juger le bien fondé des classements des revues, la RHD est sensible au fait d'être régulièrement classée en catégorie B. Enfin la présence de cette revue en langue française en accès libre dans des universités anglophones, nous apparait être gage de sa bonne tenue universitaire.

En cette 133^{ème} année la revue dirigée par les professeurs Georges Henri Soutou, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et Maurice Vaïsse, Professeur des universités, poursuit son rythme régulier de parution trimestrielle et conserve son érudition par un comité de rédaction associant universitaires et diplomates.

Editée par une maison d'éditions indépendante spécialisée depuis les années 1880 en droit international et diplomatie, la Revue d'histoire diplomatique est exclusivement financée par les abonnements de ses lecteurs, garantissant ainsi à ces derniers son sérieux et son indépendance.

Bulletin d'abonnement de La Revue d'histoire diplomatique

Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS - télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 librairie@pedone.info
Règlement : 90 € pour la France - 105 € pour l'Europe - 125 € pour le reste du Monde.

- Chèque bancaire
 Carte bancaire (Bleu - Visa - Mastercard)

N°/...../...../..... Date de validité :.....

Cryptogramme Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville Pays.....